

# HISTOIRE DU COSTUME DU MANÈGE

d'après M. REMBERT

Quand le général de la Ferrière prit le commandement de l'École, en 1815, il fallait reconstituer les cadres de la Cavalerie qui avait particulièrement souffert pendant les guerres de l'Empire, former de bons militaires connaissant parfaitement la science de la guerre en même temps que des cavaliers de grande classe, capables à leur tour d'enseigner l'art équestre, et c'est pourquoi l'un des premiers soucis du commandement de l'École fut de lier intimement l'instruction militaire et l'instruction équestre. Pour la culture militaire, on ne manquait pas d'éléments capables d'enseigner avec fruit les notions de stratégie et de tactique qu'ils avaient acquises dans les guerres de l'Empire, et, pour la culture équestre, on reprit la tradition du manège académique de l'École de Versailles, et on en confia la direction à des maîtres éprouvés, tantôt civils, tantôt militaires.

C'est M. Cordier qui eut un des premiers l'honneur de diriger le manège académique de l'École de Saumur. Il eut le grand mérite d'organiser son service d'une façon telle que les détails de son organisation furent conservés presque intégralement sous le commandement de ses successeurs, écuyers civils ou militaires. Sous son influence et celle de son chef, le général de la Ferrière, l'École de cavalerie ne tarda pas à rendre d'importants services à la Cavalerie française et sa renommée devint si grande qu'un général anglais, de retour en son pays, ne craignit pas de dire que ce qu'il avait vu de plus beau en France était l'École de Saumur.

Une gravure faite par M. Aubry, professeur de dessin à l'École, représente M. Cordier montant son cheval de manège, Cerf, paré de sa belle tenue d'écuyer en chef et portant, en particulier, le traditionnel chapeau de manège, le petit chapeau «Lampion» que portent encore nos écuyers, qu'ils portèrent toujours, sauf pendant quelques années au début de ce siècle, quand un ministre de la guerre décida de le supprimer car il lui rappelait trop l'ancien régime. Sur ce dessin, M. Cordier porte, en plus du chapeau de manège, l'habit frac bleu, les aiguilletes d'or, le pantalon de tricot blanc, les bottes à l'écuyère. C'est la grande tenue de l'écuyer en chef et des écuyers. Les éperons sont dorés ; de plus, l'écuyer porte l'épée du modèle d'état-major avec dragonne en or et porte-épée en cuir verni, ainsi que les épaulettes d'or. Toutefois, les fonctionnaires civils, car il faut bien faire une distinction, bien qu'ils aient le même armement que les fonctionnaires militaires, n'ont jamais, et quel que soit leur grade, de dragonne à leur épée et ne portent pas non plus d'épaulettes. Cet uniforme, qui est l'uniforme de grande tenue, restera en vigueur jusqu'en 1870.

Note : L'École d'instruction des troupes à cheval fut rétablie à Saumur par l'ordonnance du 22 décembre 1814, elle fonctionna à partir du 1<sup>er</sup> mars 1815.

De 1815 à 1855 le personnel du manège comprenait :

- les "écuyers" civils (jusqu'en 1855) ou officiers, c'est à dire l'écuyer en chef, les écuyers proprement dits (correspondant aux officiers supérieurs), les sous-écuyers de 1<sup>re</sup> classe (assimilés aux Capitaines) et les sous-écuyers de 2<sup>e</sup> classe (assimilés aux lieutenants).
- le "maître de manège" (assimilé à l'adjudant) et les "sous-maîtres de manège" (maréchaux des logis chef et maréchaux des logis).

A.F.



*M. CORDIER premier écuyer en chef, en tenue de manège.*

C'est en 1847 seulement que parut un décret dans le *Journal Officiel Militaire* donnant la description exacte et complète des uniformes de l'École de Cavalerie. Ce décret ne faisait d'ailleurs que confirmer ce qui avait été admis pour les fonctionnaires civils et militaires du manège académique. Les écuyers portent l'aiguillette en or avec épaulettes d'or pour les fonctionnaires militaires, sans épaulettes pour les fonctionnaires civils ; enfin, l'habit frac de grande tenue est toujours à parements droits et pas-sepoils bleus. Sur la grande tenue, le frac est garni de broderies d'or, mais le frac de petite tenue en est dépourvu.

En 1855, les fonctionnaires civils du Manège académique furent supprimés.

En 1872, on réorganise l'École de cavalerie de Saumur, et le général Thornton prend le commandement, tandis que le commandant Lenfumé de Lignières prend la direction du Manège.

Le nouveau règlement de l'École de cavalerie fixe la tenue des différents cadres de l'École et, en particulier, des fonctionnaires militaires du Manège académique. On abandonne l'habit-frac et on adopte la tunique bleu foncé. On conserve les boutons dorés et les aiguillettes en or, ainsi que les brides d'épaulettes et les épaulettes d'or. Pour garnir le collet de la tunique on met une grenade brodée en cannetille d'or et des paillettes à chaque angle du collet. On distingue les grades par des galons en or ; le pantalon est bleu foncé et on conserve l'épée d'état-major avec la dragonne en or et le porte-épée en cuir verni. Enfin, le chapeau de manège est maintenu, pour quelques années au moins car, ainsi que je l'ai déjà dit, un ministre de la Guerre le fera supprimer parce qu'ayant une allure trop aristocratique, à la grande indignation de tous les cavaliers. Et je ne puis m'empêcher de vous lire ce que l'un d'eux écrivait dans une plaisante description du Carrousel pour clamer son indignation : « Mais où sont donc mes jolis petits chapeaux-bonaparte d'autrefois!... hein ? Supprimés ! Quel est encore le ministre badigeonneur de guérites ou supprimeur de tambours qui a fait ce coup là ? Je vous en prie, Monsieur le Ministre, un peu de goût, S. V. P. ! Cela n'empêche pas d'organiser la victoire, que diable ! Supprimez-nous vite cet affreux petit shako à plumet misérable qui évoque des idées de petites armées patriarcales ; le major hollandais, Van der Bedon, commandant la manœuvre aux milices d'Amsterdam, entre deux expéditions de beurre salé ».

Heureusement le ministère tombé, on redonna aux Saumurois le petit chapeau auquel ils tenaient tant. On leur donna aussi, pour la tenue de manège, le dolman noir et la tunique à un seul rang de boutons, tenue qui est familière de nos jours à tous les Saumurois puisqu'ils la portent encore actuellement.

Je me suis un peu étendu sur la tenue des fonctionnaires du Manège académique de l'École sur ce qu'on a coutume d'appeler le Cadre Noir, car c'est ce Cadre Noir qui a créé cette renommée auréolée de légende, qui a traversé les frontières pour faire connaître au monde entier la valeur de l'équitation française, mais, ce Cadre Noir n'est qu'une partie de l'École qui comprend en plus le Cadre constitutif avec à la tête le général commandant l'École et le colonel commandant en second, ce que certains ont appelé le Cadre d'Or, les officiers instructeurs, la troupe et les élèves qui sont venu chercher à Saumur les connaissances nécessaires pour faire par la suite des militaires instruits, de bons cavaliers et surtout, à leur tour, de bons instructeurs.

Note : Il s'agit de Général ANDRÉ, Ministre de la Guerre au moment de l'affaire DREYFUS.

*A titre de comparaison une tenue de manège à Paris,  
à la même époque (1825).*



LOUIS-CHARLES PELLIER  
PROFESSEUR D'ÉQUITATION AU MANÈGE ROYAL (1825)

Gravure de Ledieu.

Les élèves-officiers et les officiers-élèves détachés des régiments étaient les seuls, au début, à conserver la tenue de leur régiment d'origine, toutefois, on créa pour eux un uniforme spécial qui n'était utilisé que pour l'exercice et qui comprenait un habit-veste de chasseurs, bleu avec passepoils cramoisis et boutons blancs et, comme coiffure, le shako de hussards.

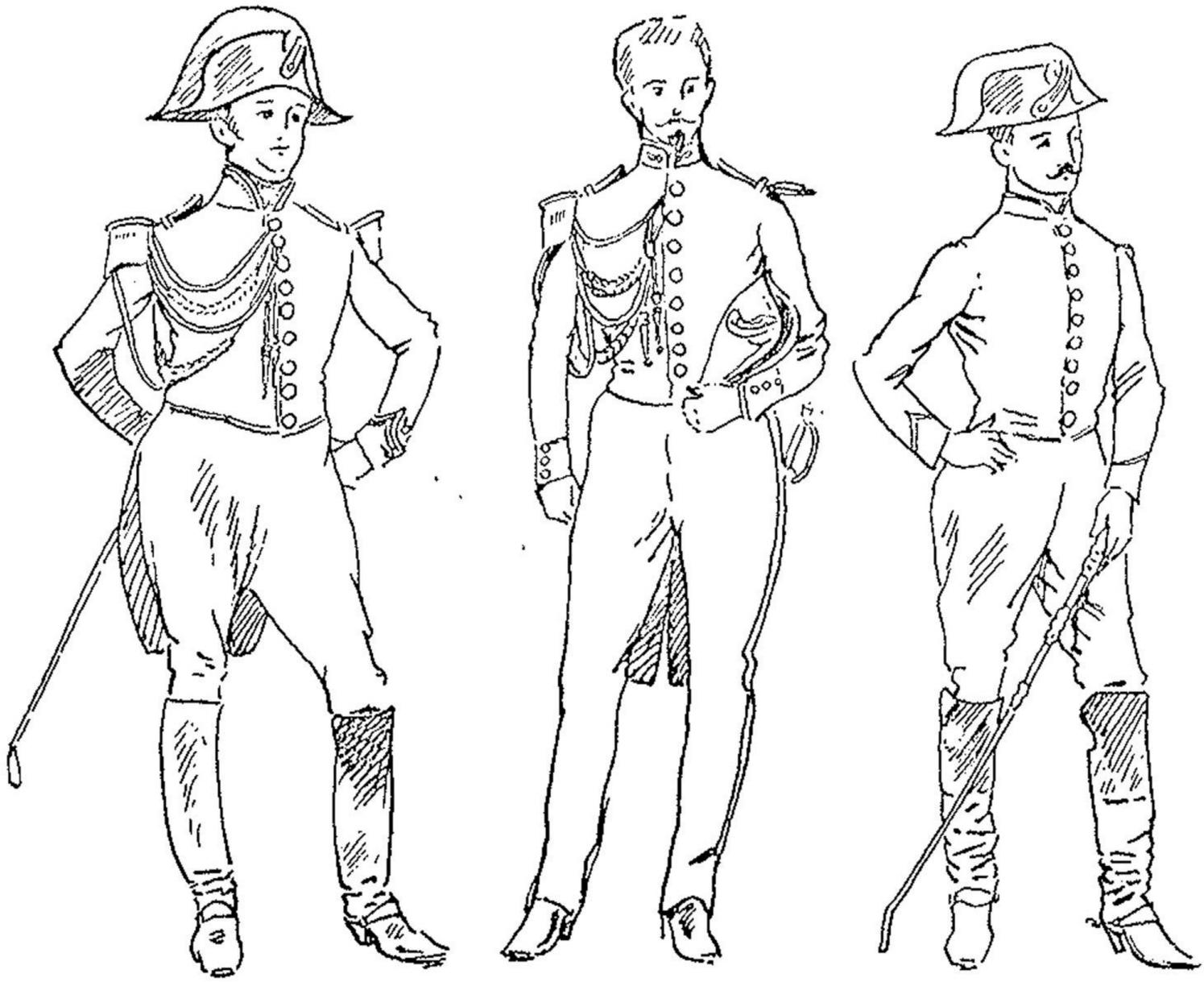
Cet uniforme subit quelques modifications de détails sous Louis-Philippe et sous le Second Empire, mais lorsque l'École se réforma, en 1872, les officiers-élèves ne comptèrent plus que pour ordre dans leurs régiments d'origine et portèrent l'uniforme sans les aiguilletes. Enfin, à partir de 1881, les élèves-officiers durent à leur tour porter, comme marques distinctives, le képi d'adjudant de l'École avec la grenade d'or ou d'argent sur le képi ainsi que sur le collet de la tunique ou du dolman.

L'officier général qui commandait l'École conservait l'uniforme de son grade tel qu'il était défini par les décrets réglant la tenue des officiers généraux. Les autres officiers du cadre portèrent tout d'abord, pour la grande tenue, l'habit-veste, le casque ou le shako, le sabre et la giberne, le pantalon et les bottes d'ordonnance. D'autre part, les gants de peau et la dragonne d'or étaient de rigueur pour toutes les réunions générales. Pour la petite tenue, les officiers d'état-major portaient le frac, l'épée, le chapeau, le pantalon d'ordonnance et les bottes. En 1847, cette tenue est modifiée et les officiers doivent porter la tunique bleu foncé avec collet orné à ses angles une grenade brodée en argent, les brides d'épaulettes brodées en cannetille et paillettes d'argent, les galons d'argent parallèlement au-dessus du parement de la manche, le pantalon garance à bande noire, l'épée du modèle état-major avec ceinturon verni, enfin les aiguilletes et les épaulettes en argent mat.

Ils conservèrent cette tenue jusqu'en 1870. Quand l'École fut réorganisée en 1872, le nouveau règlement prévoyait une tunique entièrement en drap bleu foncé, y compris les parements et les collets, boutons blancs, shako. Cette tenue fut d'ailleurs modifiée en 1876, le col de la tunique, la bande du pantalon, le turban du képi devant être de la couleur bleu de ciel de Saint-Cyr. En 1887, on supprima définitivement les aiguilletes de la tenue de tous les officiers de l'École. Enfin, c'est en 1887 que les officiers de l'École furent autorisés, en même temps que les autres officiers de cavalerie, à porter la pelisse, puis, peu après, à faire usage du manteau de forme dite criméenne, en drap gris de fer bleuté, et à porter toute la journée la culotte et la botte à condition de prendre le sabre à partir de une heure.

Les officiers de l'École conservèrent cette tenue jusqu'en 1914. Le 2 août 1914, l'École fut licenciée, ses éléments furent répartis dans les régiments et les services, seuls les officiers de classes anciennes restèrent pour former des aspirants de cavalerie et pour dresser des chevaux, puis l'École fut occupée par des Américains qui y installèrent une École d'Artillerie.

Note : C'est en 1869 que le frac est remplacé officiellement par le dolman, toujours bleu foncé ! Il est fermé dans le dos, il y a quatre boutons sur les pattes arrières de la jupe, il y a un ceinturon ! en cuir verni noir avec plaques et crochet en "S" dorés. La tunique remplacera le dolman dans l'Armée à partir de 1901, mais il sera porté au manège jusque vers 1906.



Écuyer, officier, petite tenue  
1841 - 1847

Écuyer 1854  
tenue de ville

Sous-maître 1854  
petite tenue

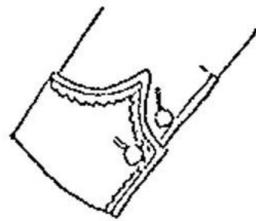
Le personnel du manège de l'École de cavalerie.



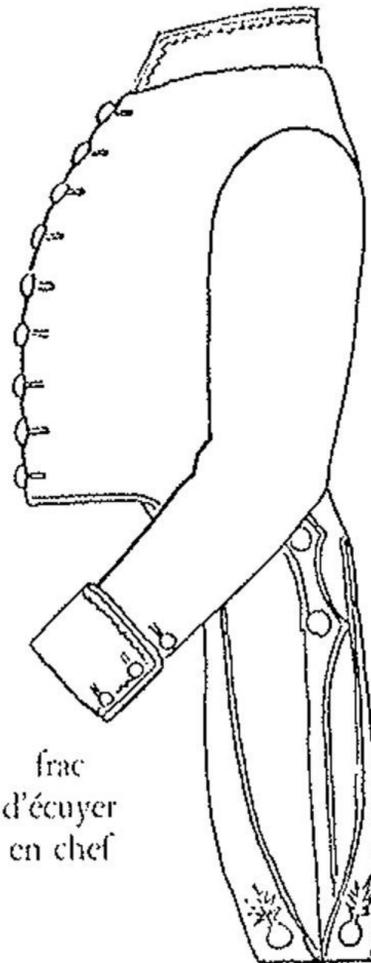
chapeau d'écuyer



collet de  
l'écuyer en chef



parement d'écuyer  
(officier)



frac  
d'écuyer  
en chef